

# La connaissance et l'application des règles d'encadrement du lobbyisme dans les institutions publiques

Évolution de  
2006 à 2012

*Éric Montigny*



Chaire de recherche  
sur la démocratie et les institutions  
parlementaires

- Données recueillis en 2006 dans une étude similaire (Jacob et Bélanger, 2007)
  - n=511 TCP
- Données recueillis par questionnaire en 2012 (Jacob, Montigny, Steben-Chabot et Morency, 2013)
  - n=3550 TCP
  - Taux de réponse de 34 %
- Données recueillis par CROP
  - n=1000 citoyen.ne.s du Québec âgé de 18 ans et plus

# Constat 1

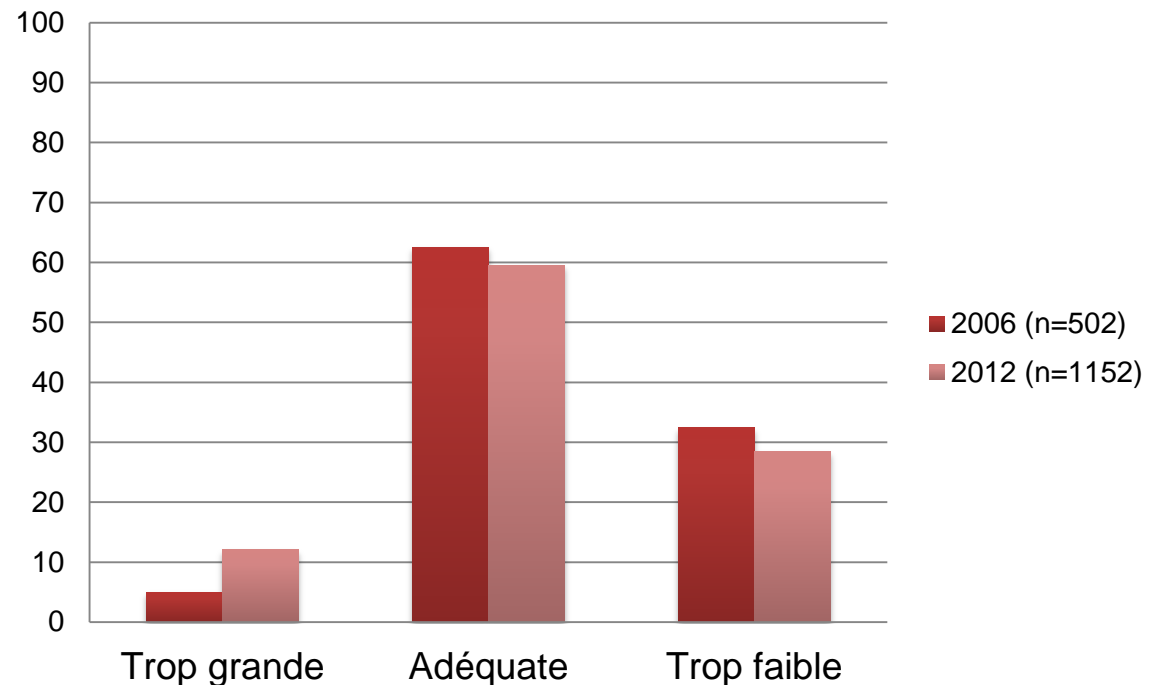
## La place accordée à l'éthique est jugée adéquate



Chaire de recherche  
sur la démocratie et les institutions  
parlementaires

- Tant en 2006 qu'en 2012, la plupart des TCP interrogés considèrent que la place accordée par les élus aux préoccupations éthiques de la population est adéquate.
- Un léger transfert se fait du côté des extrêmes : en 2012, une plus grande proportion indique que cette place est trop grande.

Pensez-vous que la place accordée par les élus aux préoccupations éthiques de la population est...





- Les élus municipaux et députés se distinguent particulièrement des autres groupes.
- Si les élus municipaux tendent à considérer que cette place accordée par les élus est trop grande, le contraire se produit chez les députés.

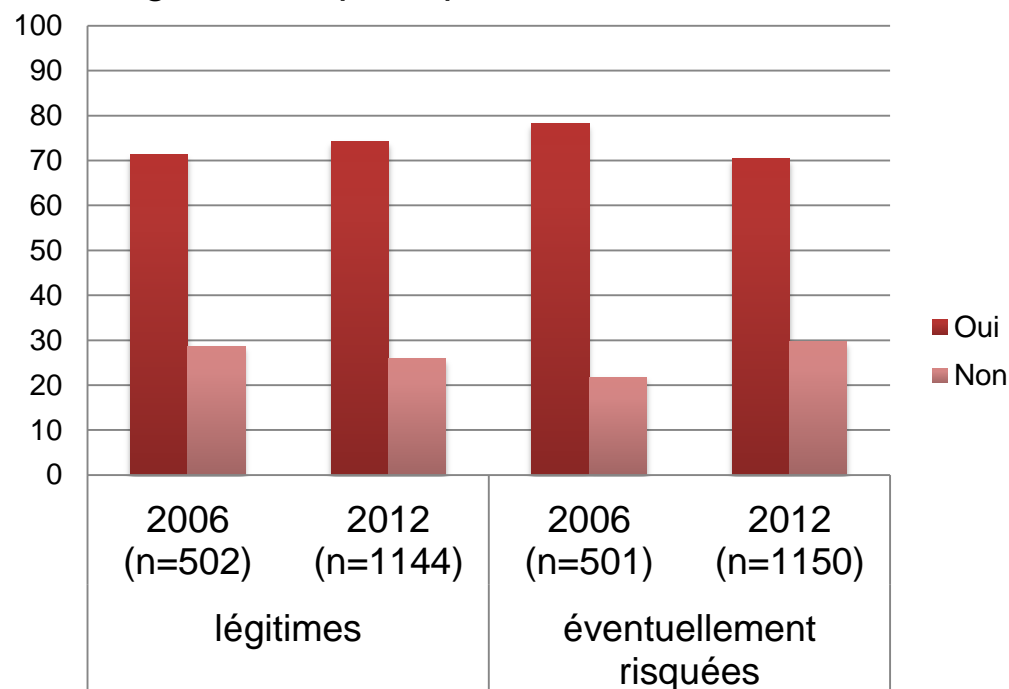
Pensez-vous que la place accordée par les élus aux préoccupations éthiques de la population est ...

	Trop grande		Adéquate		Trop faible	
	2006	2012	2006	2012	2006	2012
<b>Députés de l'Assemblée nationale</b>	7,14	7,25	85,71	62,32	<b>7,14</b>	<b>30,43</b>
<b>Élus municipaux</b>	29,17	<b>18,79</b>	41,94	66,13	29,38	15,08
<b>Fonctionnaires de l'État québécois</b>	3,17	1,02	58,73	42,64	38,1	56,35
<b>Fonctionnaires municipaux</b>	6,48	12,34	55,09	58,35	38,43	29,31



- La perception de la légitimité des activités de lobbying et de leurs risques éventuels a assez peu changé entre 2006 et 2012.
- Le lobbying est perçu comme légitime dans une assez forte proportion, mais également comme risqué.
- Le monde municipal se distingue dans la mesure où une plus faible proportion des répondants indique en 2012 qu'il s'agit d'une activité comportant des risques éventuels.

Les activités de lobbying menées auprès des organismes publics sont-elles...

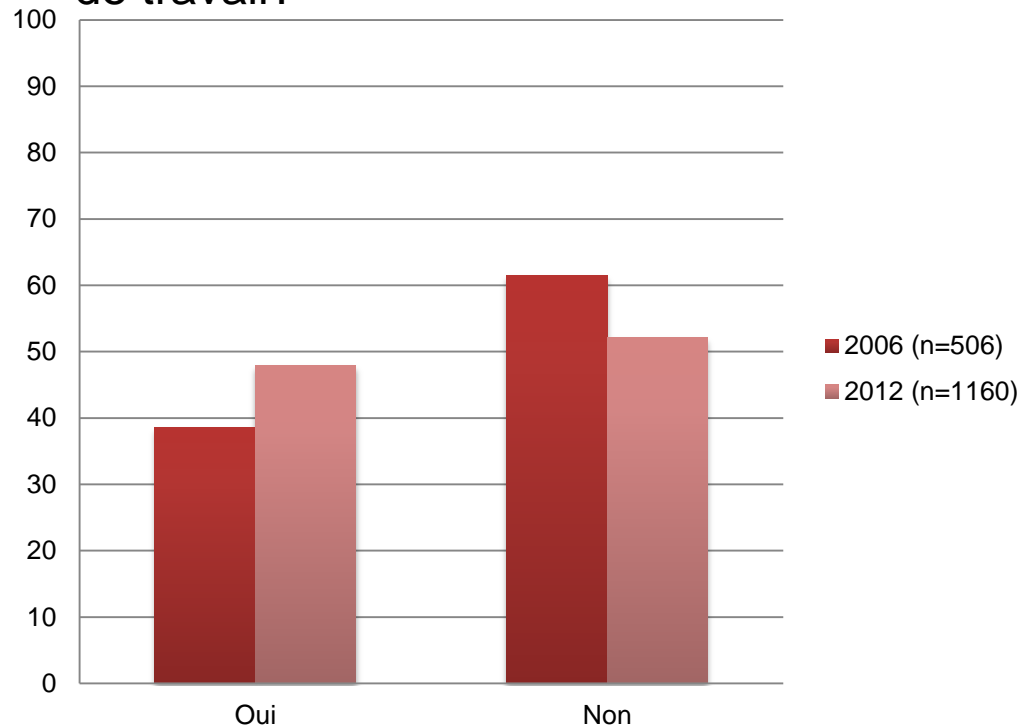


# Constat 3 - La présence croissante du nombre de lobbyiste auprès des TCP



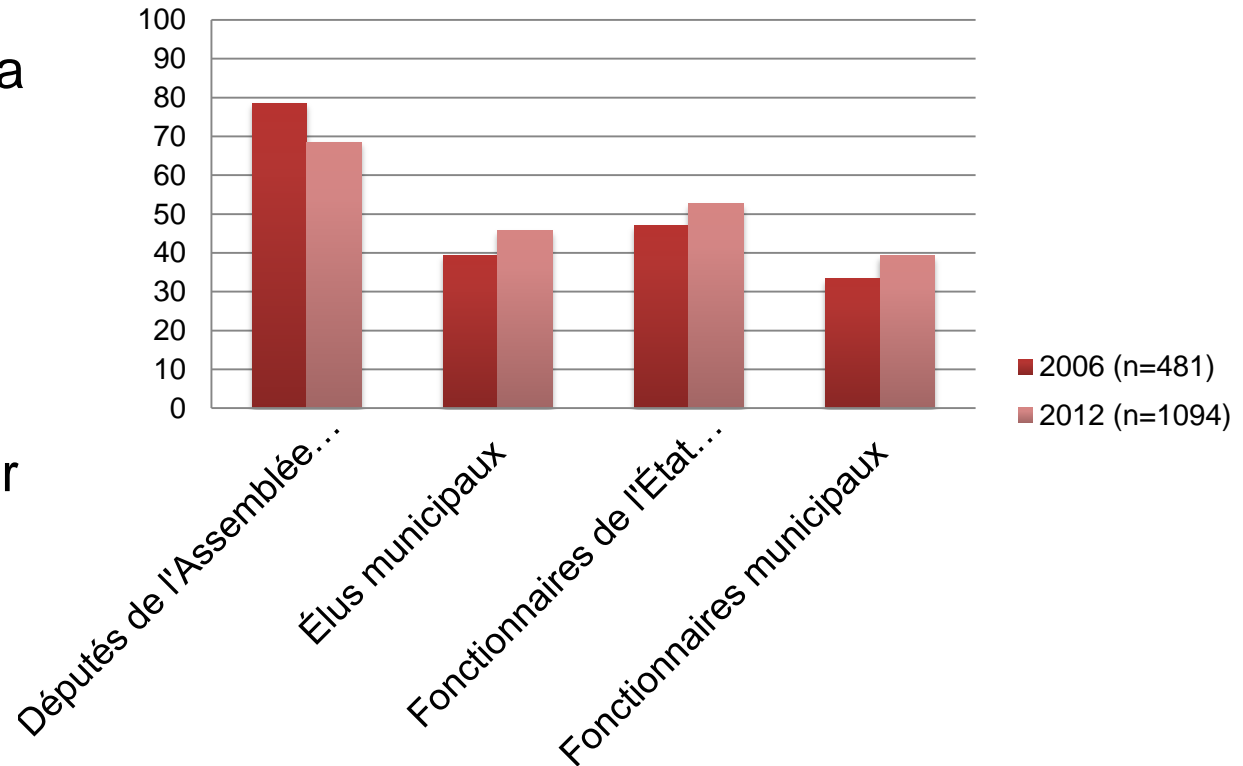
Chaire de recherche  
sur la démocratie et les institutions  
parlementaires

Y a-t-il des lobbyistes dans votre milieu de travail?



- Une plus grande proportion des TCP indique qu'il y a des lobbyistes dans leur milieu de travail.

- Les députés se distinguent dans la mesure où une plus faible proportion d'entre eux indique, en 2012, que des lobbyistes sont présents dans leur milieu de travail qu'en 2006.





Constat 4

# UNE LÉGÈRE AUGMENTATION DES RENCONTRES AVEC DES LOBBYISTES

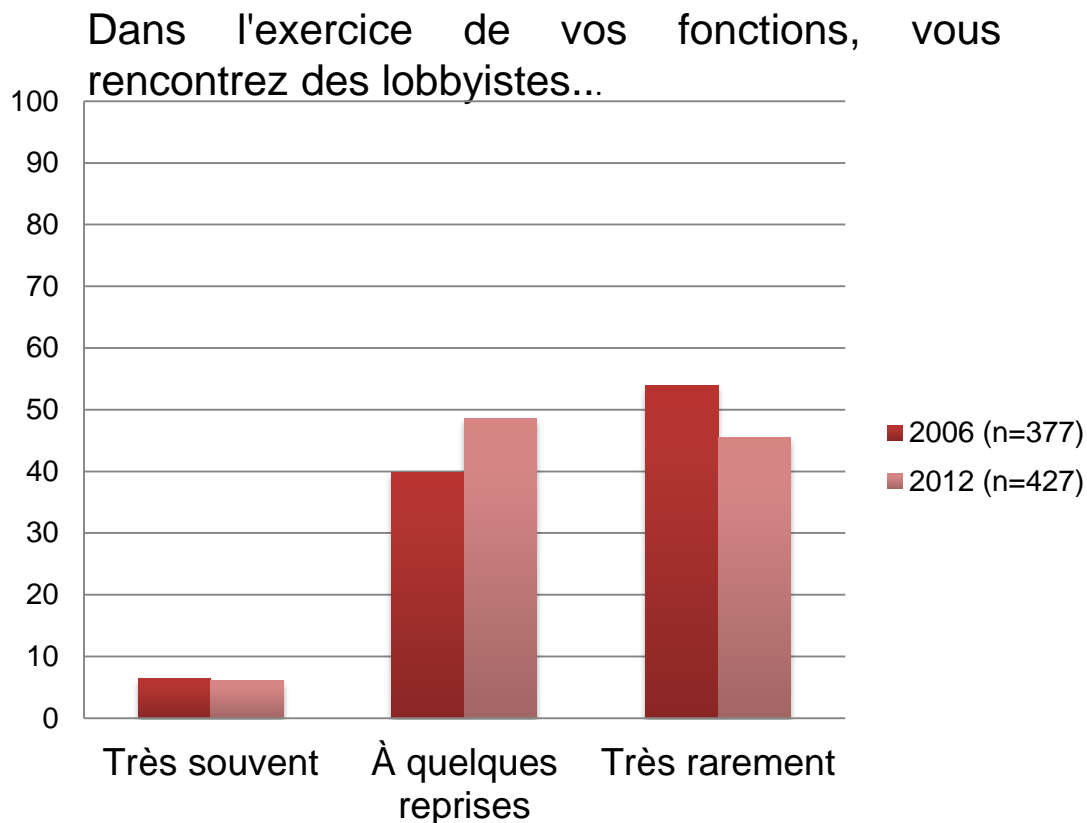


# Constat 4 - Une Légère augmentation des rencontres avec des lobbyistes



Chaire de recherche  
sur la démocratie et les institutions  
parlementaires

- En 2012, les TCP ayant des relations avec des lobbyistes indiquent dans une plus grande proportion les rencontrer « à quelques reprises ».
- En 2006, la plus grande proportion les rencontrait « très rarement ».





Constat 5

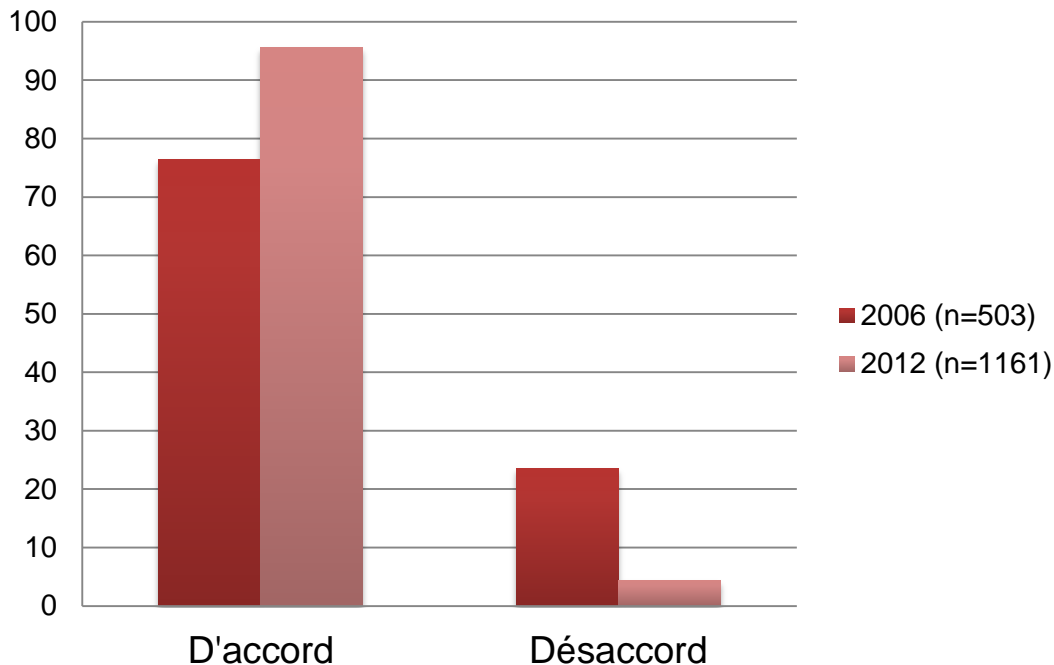
# 96% DES TCP ESTIMENT MAINTENANT ÊTRE RESPONSABLES DE L'APPLICATION DE LA LOI

# Constat 5 - 96% des TCP estiment être responsables de l'application de la loi



Chaire de recherche  
sur la démocratie et les institutions  
parlementaires

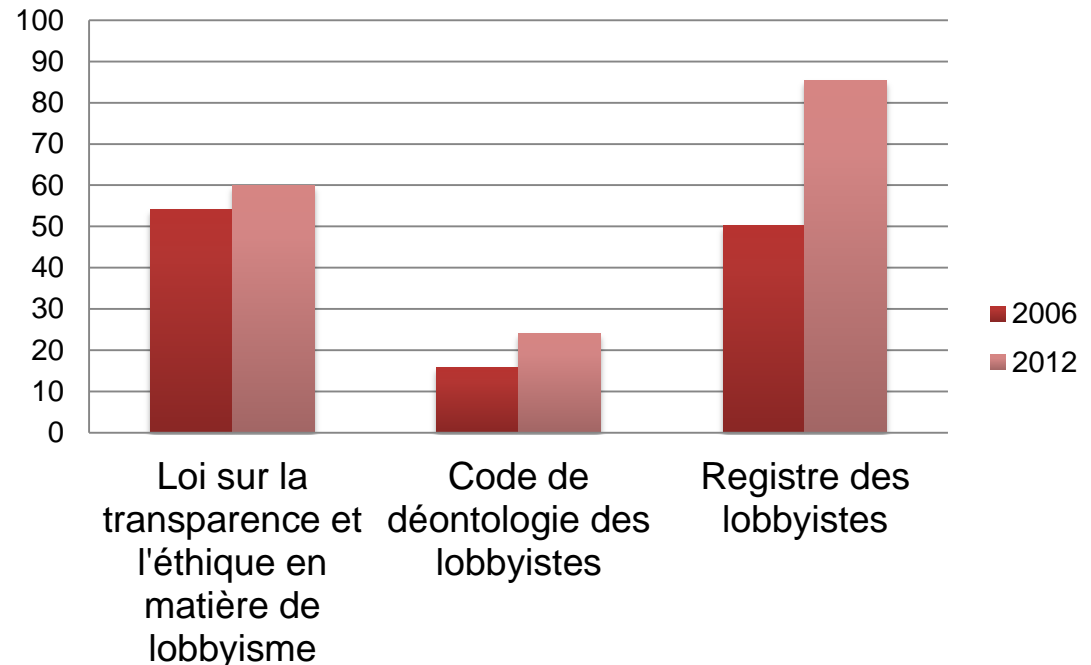
En tant qu'agent public, il est de ma responsabilité de veiller à l'application de la loi sur le lobbying...

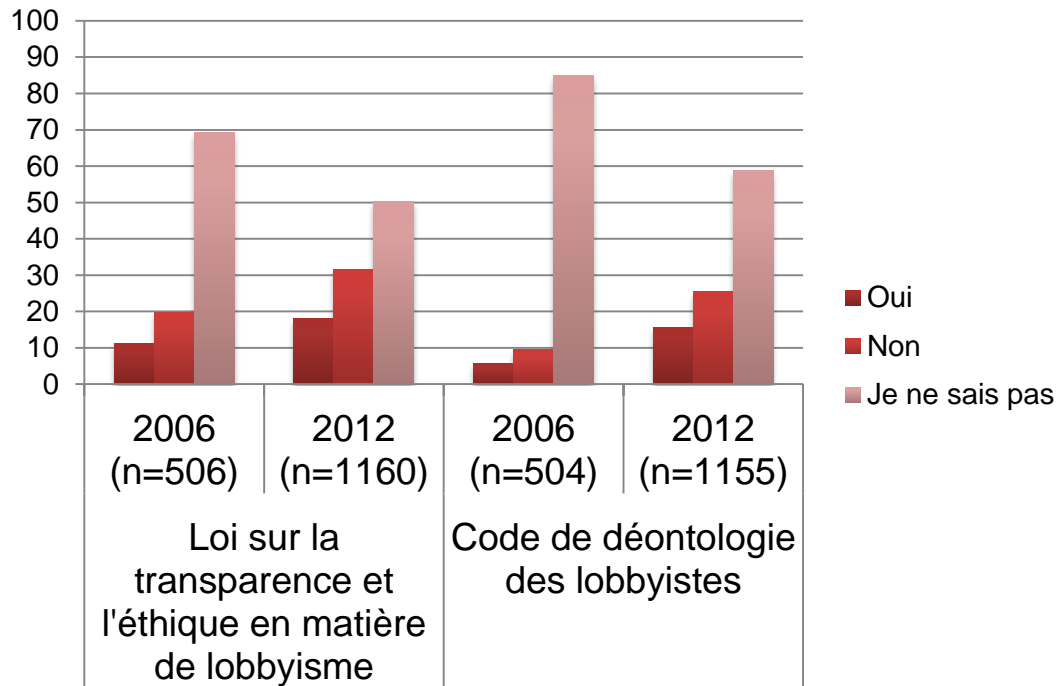


- Une responsabilité plus grande des TCP de veiller à l'application de la Loi.



- Les connaissances sur la Loi et le Code de déontologie progressent, mais assez lentement chez les TCP en général.
- L'accroissement de la connaissance du Registre est beaucoup plus rapide.



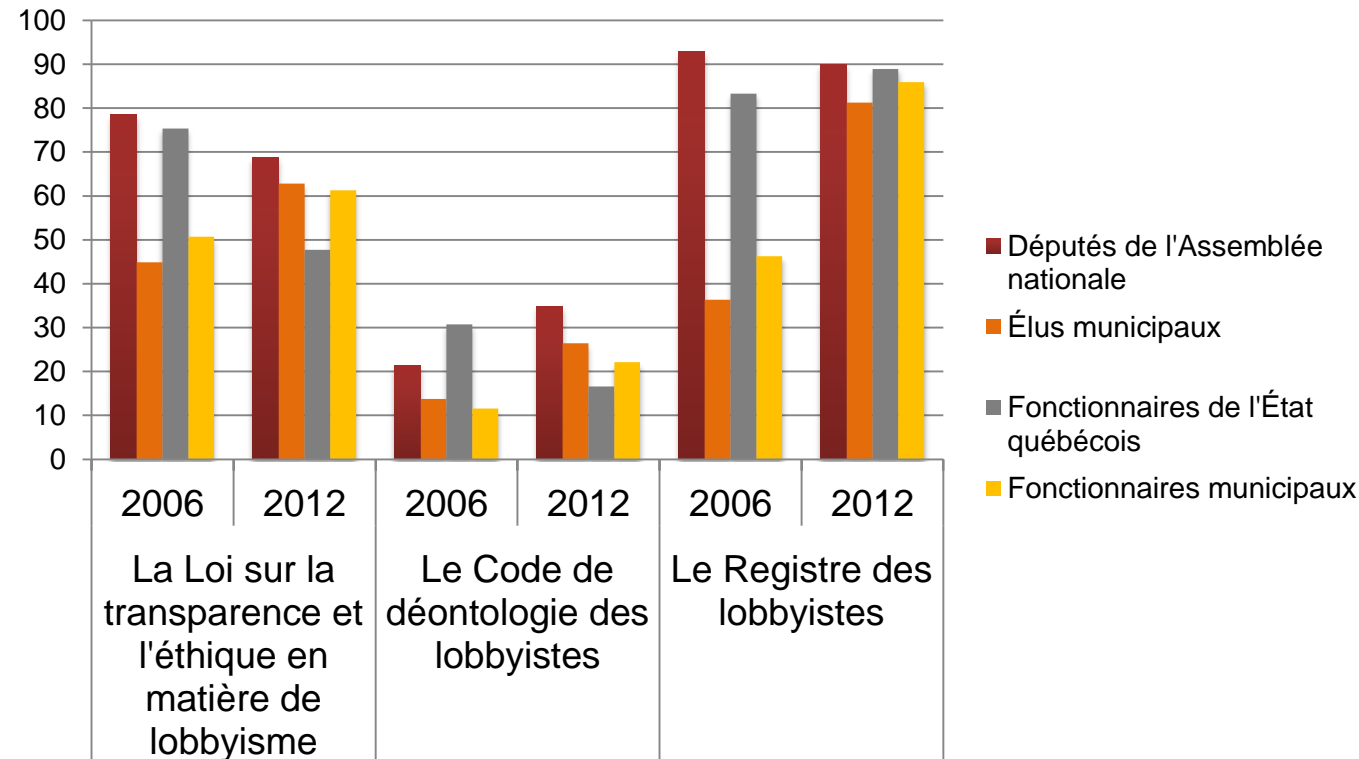


- La plupart des TCP ignorent si les lobbyistes respectent le cadre législatif, déontologique et réglementaire qui régit leurs activités.
- En excluant les NSP, plus de la majorité indique qu'ils croient que les lobbyistes ne respectent pas ce cadre.

# La connaissance de l'encadrement du lobbyisme selon le secteur



Chaire de recherche  
sur la démocratie et les institutions  
parlementaires



- La connaissance de la Loi, du Code et du Registre ont nettement plus progressé dans le monde municipal.
- On observe inversement un recul dans la fonction publique québécoise.



- Malgré certains progrès, une grande majorité de répondants déclarent n'avoir jamais consulté le site Internet du Commissaire (69 %) ou le Registre des lobbyistes (77 %), invité un lobbyiste à déclarer ses activités au registre des lobbyistes ou à respecter le Code de déontologie des lobbyistes (72 %).
- Deux notes positives:
  - une majorité déclare maintenant conserver des informations (ex. courriels, comptes-rendus) concernant les activités de lobbyisme dont ils font l'objet (60 %).
  - le Registre est apprécié.



- Le Commissaire au lobbying (52 %), suivi des ministres (47 %) et des députés (44 %), sont vus comme **responsable de l'application de la Loi** dans une plus grande proportion par les citoyens interrogés.
- Outre le Commissaire, le contrôle des activités de lobbying est plutôt **associé aux élus de l'Assemblée nationale** dont les ministres au premier chef.
- Un peu plus du tiers des répondants indique que **les élus du monde municipal** ont un rôle à jouer dans l'application de la Loi.
- Les répondants **connaissant un ou plusieurs éléments** des balises des activités de lobbying sont portés à considérer dans une plus grande proportion que ces différents groupes ont un rôle à jouer.



- Étude permet:
  - de voir une lente évolution;
  - de dégager 7 constats principaux;
  - d'identifier des défis différents selon les secteurs et le taux de roulement;
  - de cerner des besoins de formation, de sensibilisation.